

Le trou du souffleur

« Nous sommes dans l'ère des « *feuilles de route* » et de « *l'accélération des réformes* ». Mais cette injonction constante au changement ne dit généralement rien du contenu social réel des projets. La forme servant toujours à cacher le fond.

Un petit coup d'œil en arrière permet cependant d'y voir plus clair. Car au fil des réformes du droit social, c'est le rapport de Virville qui est progressivement mis en place. Rapport qui avait soulevé tant de protestations au moment de sa parution en 2004 mais qui a aussi fondé une bonne part des revendications du Medef sur le marché du travail.

Dans ce théâtre médiatique de la représentation du « *changement* », c'est l'auteur lui-même qui occupe désormais le trou du souffleur et qui dicte le texte. Monsieur de Virville, et l'UIMM à laquelle il appartient, ne souffleront plus comme avant, on le devine. Mais le poste n'est pas vacant, le Medef a toutes sortes de candidats pour occuper cette place discrète entre le public et la scène. »

2007, bon cru pour les grands groupes

En progression de 21 % par rapport à 2006, les dividendes versés en 2007 par les sociétés du CAC 40 atteignent 37,8 Md€ > page 2

Crise bancaire : s'agit-il de morale, de contrôle ?

N'est-ce pas contradictoire de souhaiter la liberté du marché d'une part et sa régulation d'autre part ? Et quelle est aujourd'hui l'épaisseur du trait entre l'activité entrepreneuriale d'une firme et son activité spéculative ? > pages 3/4

Le rapport Attali

Une pitoyable faiblesse sur la politique industrielle, sur la répartition des revenus, sur la politique monétaire européenne, mais évidemment ce rapport trouve un formidable levier de croissance dans des propositions de déréglementation sociale comme l'extension du travail le dimanche. > pages 5/6

M^{me} Parisot :
son éthique,
ses déclarations,
l'UIMM.

Voir nos articles
> pages 6 à 11

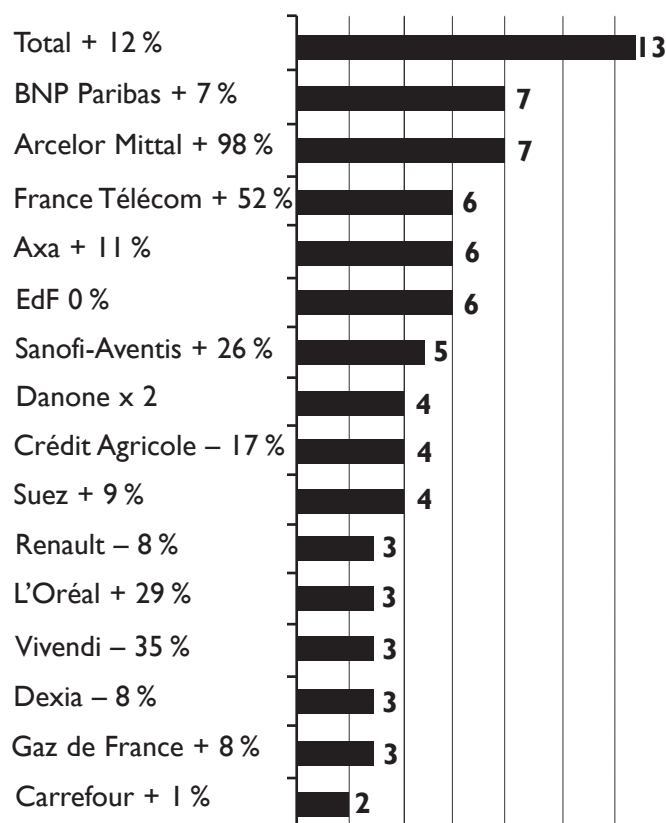
Bonne année pour les grands groupes

LES 40 GRANDES SOCIÉTÉS cotées sur la place boursière de Paris (CAC 40) ont dégagé en 2007 un profit cumulé de 97 milliards d'euros. Les progressions des profits sont très souvent à deux chiffres, comme le montre notre graphique.

La moisson a donc été bonne à la veille d'un éventuel retournement de la conjoncture économique. La fin de l'année 2007 a d'ailleurs été moins profitable en général que le premier semestre. Le fléchissement actuel de leurs indices boursiers étant en partie dû à un doute des marchés sur leurs résultats à venir.

Les trois seuls sociétés ayant affiché une perte nette ont été STMicroelectronics, EADS et surtout Alcatel-Lucent (- 3,5 Md d'euros).

Principaux résultats nets 2007 et variations en milliards d'euros



Dividendes et rachats d'actions

En progression de 21 % par rapport à 2006, les dividendes versés en 2007 par les sociétés du CAC 40 atteignent 37,8 Md€. Total, France Télécom

et BNP Paribas versent ensemble 28 % des dividendes du CAC 40. Par rapport à 2006, le cumul des dividendes versés et des rachats d'actions progresse de 46 % à 57 Md€. Le taux de distribution moyen du résultat en dividendes est de 39 %. Avec les rachats d'actions, on atteint un taux de distribution global de 60 % environ, ce qui laisse environ 40 Md€ de profits réinvestis.

En 2007, les sociétés du CAC 40 ont racheté (en net de cessions d'actions) pour environ 19 milliards d'euros d'actions, soit 1,4 % de leur capitalisation boursière moyenne 2007. La progression est très forte (7,9 Md€ et de 0,6 % de la capitalisation boursière en 2007). En montant relatif, Accor reste le champion en 2007 avec environ 9 % de son capital acheté. Seuls onze groupes n'ont pas procédé en 2007 à des rachats d'actions ou à des cessions nettes contre dix-huit en 2006. La palme revient cette année à Arcelor Mittal qui démontre que l'endettement contracté pour financer partiellement l'acquisition d'Arcelor a été vite résorbé. ●

Bulle spéculative sur les matières premières

ATTENTION AUX verdicts géopolitiques classiques. Les prix des matières premières n'augmentent pas uniquement à cause de la forte demande asiatique. Le boom de leurs achats est d'ailleurs compensé par le coup de frein actuel aux Etats-Unis, au Japon et en Europe. La flambée de prix sur les produits primaires est donc aussi le résultat de l'inquiétude des investisseurs spéculatifs à propos de l'immobilier, du système bancaire et du marché des actions trop dépendant de la conjoncture des pays développés.

Ils cherchent donc à se redéployer vers des supports financiers particuliers comme celui des marchés des matières premières. Les liquidités abondantes qui cherchent un placement spéculatif rapide migrent donc dans cette direction, nourrissant du même coup une nouvelle bulle. ●

Une question de morale, de contrôle ?

COMME POUR CHAQUE crise financière ou économique, la réponse des plus hauts niveaux de l'Etat est de moraliser les marchés. Ni plus ni moins. Vertueux par essence, le fonctionnement général de l'économie ne devrait donc éviter que quelques dérapages intempestifs et dangereux.

Ainsi s'exprime à sa manière le président de la République : « *Je crois à l'économie de marché, je crois à la liberté du commerce, mais je veux un capitalisme qui ait des règles, un capitalisme où il y ait davantage de place pour l'entrepreneur que pour le spéculateur (...). A force de favoriser la spéculation, les salles de marché, les cours au jour le jour, on se retrouve avec le problème des subprime d'un côté, qui risque de pénaliser la croissance du monde, c'est-à-dire le travail des gens qui créent de la richesse, et la spéculation, qui ne crée pas de richesses.* »

Le risque comme règle du jeu

N'est-ce pas contradictoire de souhaiter la liberté du marché d'une part et sa régulation d'autre part ? A moins de ne parler que des artisans et des PME... quelle est aujourd'hui l'épaisseur du trait entre l'activité entrepreneuriale d'une firme et son activité spéculative ? Et, finalement, la spéculation n'est-elle pas l'aboutissement logique et « pur » des doctrines libérales sur la rémunération du risque et la primauté du dividende ?

Le *Journal des Finances*, qui s'adresse principalement aux petits porteurs d'actions, semble plus perspicace que nos pouvoirs publics. Son éditorialiste n'a pas hésité à défendre en ces termes les mécanismes spéculatifs : « *Mon expérience a toujours été que je ne gagnais de l'argent que si j'achetais en étant mort de peur. J'achète en ce moment, et j'ai très, très peur...* » (*Journal des Finances*, 19 janvier 2008). Eh bien voilà, les prêteurs américains avaient eux aussi besoin d'avoir peur ! Jérôme Kerviel a adoré jouer à la roulette russe en engageant 50 milliards d'euros ! La Société Générale, elle-même, se plaît à jouer en permanence au fonds spéculatif dans

ses salles de marché ! N'est-ce pas ce que l'on peut appeler un système cohérent ?

C'est la logique économique actuelle

La crise des crédits *subprime* américains est au croisement de plusieurs mécanismes :

- La volonté d'élargir le marché du crédit, en accordant des prêts immobiliers à des ménages qui ne pouvaient payer sans spéculer eux-mêmes sur l'hypothétique hausse du prix de leur bien. Le retournement du marché immobilier a alors produit l'effet inverse.
- L'économie du capital engagé. Comme tout investisseur, les organismes prêteurs veulent engager le moins possible de fonds propres. Ils externalisent une part du risque en le transférant au marché et à des fonds spéculatifs. Ce système s'est enrayé le jour où le risque final au niveau des ménages emprunteurs s'est avéré trop élevé. Le marché du risque s'est en quelque sorte bloqué.
- Alors que le risque est lié à la solvabilité de chaque emprunteur, le système a cherché à le « diluer » en fabriquant des instruments financiers globaux, composés de divers types de crédits. Cette « macro-couverture » rend très difficile l'appréciation du risque réel.

La volonté d'élargir un marché, l'économie de fonds propres, la transformation des créances en marchandises échangeables, la multiplication des instruments financiers toujours plus complexes pour remonter un rendement toujours plus alléchant... tout cela est en phase avec la logique économique actuelle. D'ailleurs, ne sommes-nous pas dans un monde dont la croissance économique réelle est de l'ordre de 4,9 % (1,9 % en France) mais dans lequel les investisseurs les plus pointus exigent une rentabilité de leurs investissements de l'ordre de 9 %, voire plus ? Cherchez l'erreur ! Lorsque la sphère financière est en pareil décalage avec le réel, c'est que nous vivons dans un vaste casino. >>>

Tcherno-banques

ON DISAIT LES BANQUES françaises peu exposées au risque de la crise des *subprime* américaines. Loin des tentations hyper-spéculatives nos banquiers auraient donc eu de la sagesse...

Hélas, cette histoire n'est pas loin d'être le redite du fameux nuage de Tchernobyl. Car après lecture des dépréciations, les banques françaises ont bel et bien pris de plein fouet les effets boomerangs des crédits pourris. Ainsi, trouve-t-on le Crédit Agricole en troisième position des banques européennes avec 4,1 milliards d'euros de dépréciation (réduits à 2,7 Md après impôts sur les bénéficiaires). La Société Générale accuse pour sa part un impact de 2,5 milliards d'euros (hors affaire Kerviel). Natixis se trouve en dixième position avec un effet de 1,7 milliards d'euros. La BNP arrive ensuite à 1,3 milliard.

Pour mémoire, et pour « relativiser » l'impact du « nuage subprime » sur nos frontières bancaires, il faut savoir que parmi les autres banques européennes le pompon revient à UBS avec plus de 11 milliards d'euros de provisions et à HSBC à hauteur de 9 milliards. Attention, cela ne concerne que les comptes arrêtés à fin 2007. L'année en cours aura son lot de dépréciations, et l'on prévoit un total cumulé d'environ... 26 milliards d'euros pour la seule UBS.

>>> L'illusion du contrôle

Madame Parisot, elle ne s'y trompe pas : « *Le capitalisme aujourd'hui est-il concevable sans le capitalisme financier ? (...). Comprendons que le capitalisme est une mosaïque dont on ne peut impunément enlever un morceau parce qu'il nous déplairait à tel ou tel moment.* » Les Echos, 11 février 2008.

Aucune règle prudentielle, aucun contrôle ne mettront jamais à l'abri de ces mécanismes. Il ne s'agit pas de dérapages mais d'une logique interne. Celui qui gagne est celui qui obtient un rendement supérieur à la moyenne des rendements. C'est la prime de risque « extra » qui fait la différence. C'est la capacité de « faire

mieux » que la norme qui emporte la conviction des investisseurs. Dès lors, chaque loi ou chaque mécanisme de surveillance finit toujours pas être contourné. La multiplication des produits dérivés en a été le prodigieux exemple depuis vingt ans. L'apparition d'organismes nouveaux ou de fonds à caractère innovant finit toujours par échapper aux règles. Il est significatif que beaucoup des sociétés américaines ayant distribué ces crédits pourris n'étaient pas des banques et n'obéissaient donc pas aux réglementations bancaires habituelles.

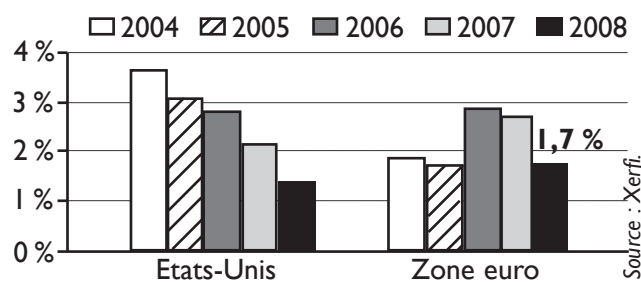
Voilà donc un nouvel exemple de démagogie. Dire une chose et son contraire. Affirmer que nos pays doivent se plier à la « modernité » de l'économie financière, proclamer que les salariés doivent en accepter les exigences de rentabilité... puis faire mine d'en stigmatiser les exubérances. ●

Gouverner, c'est prévoir

LA CROISSANCE française a été de 1,9 % en 2007. Elle pourrait, selon la majorité des études, se réduire à 1,4 % ou 1,6 % en 2008. Les effets négatifs de la conjoncture sur l'économie française :

- Fort coup de frein économique aux Etats-Unis et en Europe ; très fort ralentissement de la consommation des ménages aux Etats-Unis.
- Consommation des ménages pénalisée par le retour de l'inflation en Europe.
- Fin des effets euphoriques du boom des marchés immobiliers en Espagne, Italie, Irlande et France.
- Impact du taux de change €/€ sur les exportations.
- Resserrement du crédit aux entreprises et aux ménages en raison des tensions bancaires actuelles.

Croissance du PNB



ACTUALITÉ ECONOMIQUE

Rapport Attali

Beaucoup de bruit pour rien

LE RAPPORT ATTALI a fait grand bruit, à juste titre. Car la prouesse n'est pas moins remarquable que si quelque savant avait annoncé la recette de la télé-transportation. La croissance, la modernité... le bonheur à coup sûr en 316 propositions ! Il y a de quoi faire la Une des journaux télévisés.

Cohérence dérégulatrice

« Il n'y a pas de croissance sans modernisation », déclare le chef de file de la commission éponyme. Absolument ! Encore aurait-il fallu avoir un débat préalable sur quelle croissance et quelle modernisation. Mais la Commission Attali semble avoir considéré que la « cohérence » de son programme n'admettrait aucune question intempestive sur son *a priori* macro-économique, considérant l'évolution actuelle du monde comme une figure imposée.

Il n'y va pas de main morte, Jacques Attali : « La France dort depuis 1986 et, pour la première fois depuis longtemps, nous avons une fenêtre d'opportunité pour réformer en profondeur, entre les élections municipales de mars et les régionales de 2010. Il ne faudra pas cette fois que la main tremble » (*Challenges*, 24 janvier 2008). Autant dire qu'il faut passer en force et même aller contre l'avis des Français.

Trois cent seize mesures, donc, dans lesquelles il est possible de trouver quelques pistes honorables. Qui est contre la « formation des assistantes de crèches » ou contre la possibilité pour l'Etat de se « réapproprier le foncier disponible » en faveur du logement social ? Mais, que restera-t-il de tout cela puisque la « cohérence » du rapport tient aussi à sa proposition de nouveaux allègements de cotisations et de réduction des dépenses publiques de un point de PIB... par an ?

Mauvaise foi

Le rapport s'en prend comme de coutume aux « rigidités » et aux « privilèges ». Mais lesquels ? Comme l'indique une étude récente de l'Ecole d'économie de Paris, « les 0,01 % de foyers les plus

riches ont vu leur revenu réel croître de 42,6 % (entre 1998 et 2005) contre 4,6 % pour les 90 % des foyers les moins riches ». « Il n'est pas inutile de rappeler que le niveau de la fiscalité des revenus et du patrimoine a fortement diminué à l'endroit des hauts revenus » (*Les Echos*, 6 juillet 2007). Jacques Attali aurait donc pu stigmatiser le privilège des cadeaux fiscaux à ceux dont l'essentiel du revenu provient du patrimoine et non du travail. Que nenni ! Il amuse, en revanche, la galerie avec le privilège des « professions protégées » (taxis, salons de coiffure, notaires, pharmaciens) comme si la dérégulation de ces métiers pouvait dégager des centaines de milliers d'emplois.

Finalement, le rapport est très peu original quant aux mesures les plus significatives. Comme, par exemple, favoriser le pouvoir d'achat par la baisse des prix... elle-même générée par le développement du *low-cost* et la dérégulation de la grande distribution. En quoi le renforcement du pouvoir de négociation des grandes enseignes favoriserait-il les consommateurs alors que ces groupes sont en quête de meilleures marges pour investir à l'étranger et s'internationaliser ?

Dans un monde où les firmes privées doivent arbitrer plus que jamais entre investissement et



ABONNEMENTS : 125 € TTC • Prix CE 80 € TTC

exigence de dividendes de leurs actionnaires, il faut une bonne dose de mauvaise foi pour prétendre libérer la croissance sans aborder les questions de l'investissement public, des services publics et de la redistribution sociale. Le rapport est d'une pitoyable faiblesse sur la politique industrielle, sur la répartition des revenus, sur la politique monétaire européenne, mais évidemment trouve un formidable levier de croissance dans des propositions de déréglementation sociale comme l'extension du travail le dimanche.

Jacques Attali ne doute de rien et parcourt les plateaux de télévision pour nous faire part abondamment de son autosatisfaction. Selon lui, le président de la République « considère [le rapport] comme un vrai programme de travail, commandé dès le début de son mandat. Tout ce que vous proposez, nous le ferons, a-t-il promis », s'enorgueillit Jacques Attali dans son interview à *Challenges* (24 janvier 2008). Tout ? Flop ! La mesure sur les taxis est d'ores et déjà abandonnée après deux jours de protestation de ces derniers. Il ne reste plus que 315 propositions pour atteindre le bonheur. ●

« Décrire le monde pour mieux le changer », nous explique Gérard Mordillat, écrivain et cinéaste. Voir notre site

www.apex.fr

Medef-UIMM,

LA PRÉSIDENTE DU MEDEF est indignée. Et plus elle est indignée, plus elle fait référence à l'éthique. Elle a décidé de nous raconter une histoire, une histoire d'éthique et d'indignation. Car avant d'être fâchée par le parachute doré de Denis Gautier-Sauvagnac, madame Parisot était déjà outrée par les charges sociales, par le coût du travail, par la rigidité du marché du travail, par la durée légale du travail et les 35 heures. Avant même d'opposer à l'UIMM son « éthique de la transparence », madame Parisot avait appelé à une éthique d'un « benchmark » (comparaison d'indicateurs de performance) entre les différents pays européens. L'éthique à toutes les sauces en quelque sorte.

Madame Parisot se donne ainsi des airs de modernité et de renouveau. A bon compte, à vrai dire, car elle ne quitte jamais le stricte registre du récit... La direction du Medef a en effet très bien compris que le meilleur rideau de fumée reste le discours émotionnel. Toutes les citations, reproduites ici, de madame Parisot illustrent cette démarche. La question reste donc entière : qu'y a-t-il de vraiment nouveau, au-delà du propos passionnel ? En réalité, pas grand chose.

Un paternalisme congénital

Madame Parisot a beau batailler contre ses cousins de la métallurgie, elle ne déroge pas au vieux paternalisme qui a toujours été celui des maîtres des Forges, ancêtres de l'UIMM. « Les Français commencent à comprendre l'économie », déclare-t-elle à l'occasion d'une conférence à Bruxelles. Sans doute avaient-ils attendu cette autre perle de la dirigeante du Medef dans son livre *Besoin d'air* (édition du Seuil) : « Nous, les chefs d'entreprise, nous pouvons, au moins pour partie, nous réclamer du rôle qu'endossèrent les instituteurs de la III^e République (...). Qui mieux que nous peut aujourd'hui dire les contours du monde en train de se dessiner à une vitesse prodigieuse à Shanghai, à Bangalore et à Sao Paulo ? Qui mieux que nous peut l'expliquer, le faire aimer, donner envie d'y participer et d'y contribuer ? (...). De même que

L'éthique de madame Parisot

les instituteurs ont longtemps détenu et donné la clef de la promotion populaire, nous, les entrepreneurs, pouvons être un moteur essentiel de l'ascension sociale. »

Cette pédagogie poisseuse inonde ses propos. Toujours dans le même ouvrage on peut lire : « Dans les pays où la situation est plus harmonieuse et les contradictions moins criantes, le mot flexibilité n'a rien de particulièrement effrayant. En France, il fait peur. Peut-être parce qu'il est mal compris. Nous devrions pourtant nous souvenir de la fable de la Fontaine : mieux vaut la souplesse du roseau que la rigidité du chêne. »

Grâce à madame Parisot, les Français comprennent mieux l'économie ! Rien de mieux en effet que les associations d'idées comme pour les très jeunes enfants : rose est le cochon, blanc est le mouton... flexible est le roseau-CDD.

Un économisme frustré

Madame Parisot ne fait également preuve d'aucune originalité par rapport à la pensée traditionnelle du patronat français. Pour elle, si l'entreprise est le maillon élémentaire de la production de biens et de services, alors la société toute entière doit fonctionner comme une méga-entreprise. L'apothéose de cette insidieuse naïveté a été atteinte dans son discours de février 2008 à la Convention de Bruxelles quand elle se réclame d'un nécessaire « benchmark » entre pays européen (voir les citations dans notre encadré, pages 8 et 9). Voilà les relations humaines rabaisées à une grille comparative, comme on peut le faire (avec beaucoup d'incertitudes par ailleurs !) pour deux sites de production ou deux établissements commerciaux. Voilà la complexité sociale passée à la moulinette des comparaisons compétitives. La société et son histoire réduites à une communauté entrepreneuriale. Bref, la fiction économiste la plus frustrée qui soit.

Madame Parisot a un gros problème qu'elle ne sait pas résoudre. Le cours actuel de notre

système économique conduit à l'hyper-concurrence et à l'instabilité permanente des entreprises. C'est la fin des temps longs, des stratégies durables, des régulations sociales stables. Comment donner un sens à cette nouvelle dictature éperdue du marché ? Comment légitimer ce chaos rampant ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles nous sommes tous confrontés, mais pour lesquelles le patronat a plus de mal que quiconque. La solution proposée par le Medef est une fuite en avant. Toujours plus de déréglementation, toujours plus de marché, toujours plus d'air (comme le dit le titre de son livre en 2007) pour les entreprises.

C'est comme la lessive. La nouvelle formule lave toujours plus blanc que la précédente. La dernière trouvaille de dérégulation est toujours celle qui va réussir là où toutes les précédentes n'ont fait qu'aggraver la situation. Madame Parisot, qui adore le benchmark, devrait s'interroger alors sur le fait que les Etats-Unis, qui sont parmi les sociétés les plus dérégulées, les plus souples socialement, les plus exemplaires en matière de libéralisme et de liberté du profit sont aujourd'hui dans la crise que l'on connaît.

Par sa fonction même, le Medef ne peut exclure aucune forme d'entreprise, aucune forme de profit, aucune forme d'activité mercantile. Madame Parisot le dit : « S'il y a des abus, si certaines pratiques sont contraires à l'éthique et tout simplement au bon sens, avant d'en prononcer la condamnation définitive, pourquoi ne pas tenter d'abord de les améliorer ? Comprendons que le capitalisme est une mosaïque dont on ne peut impunément enlever un morceau parce qu'il nous déplairait à tel ou tel moment. » Madame Parisot a l'esprit critique très sélectif.

Conte de fée

Dans une interview récente à *Libération*, la dirigeante patronale rappelle qu'elle est favorable à ce qu'il y ait le moins possible de lois réglementant le travail mais plus de responsabilité

des « partenaires sociaux ». Plus d'espace dérogatoire, également, pour négocier au niveau de chaque entreprise. Elle estime que l'on doit passer « *du dialogue social à la construction sociale* » avant d'ajouter : « *Je voudrais rendre de la respiration aux acteurs de la société civile.* » Mais, bon sang, pourquoi cela n'a-t-il pas été rêvé plus tôt ?

Eh bien, pour une raison essentielle : le rapport salarial est un rapport de subordination. Cette dernière peut être illimitée. Elle le fut, elle l'est encore dans certains pays et elle peut le redevenir chez nous. Elle concerne des millions de personnes, chacune à titre individuelle à son poste de travail.

Sous couvert de « respiration » de la société civile, madame Parisot souhaite que chaque entreprise puisse se « *donner de l'air* » en négociant des accords de « *terrain* » et en bénéficiant ainsi de la grande disparité des

résistances syndicales locales. Or, plus on est proche du « terrain » plus on est sous cette charge du rapport de subordination. Cela n'enlève rien à l'importance de la section syndicale. Mais les lois sont en général prévues pour garantir l'intérêt général au-delà des micro-situations. Et les lois sociales le sont pour compenser, même de manière limitée, les aléas nombreux et dévastateurs de la subordination individuelle.

Tout cela madame Parisot le sait, bien sûr. Mais elle ne fait que reprendre les vieilles litanies sur l'équidistance des positions salariales et patronales dans l'entreprise.

Alors moderniste et innovante, madame Parisot ?

Finalement très peu. Comment le serait-elle d'ailleurs dans sa position de dirigeante fédératrice de 700 000 entreprises ? Son marketing prometteur évite tout jugement

Citations de Laurence Parisot...

Sur l'UIMM :

« *Nous sommes tous des hommes ou des femmes d'entreprise, profondément attachés aux valeurs de l'entreprise, et nous nous sommes donné depuis le premier jour l'objectif partagé de réconcilier les Français avec l'entreprise. Nous voulons de l'éthique et de la transparence. Nous voulons des règles du jeu claires, parce que nous aimons la vérité, parce que nous sommes des acteurs responsables, et parce que l'économie de marché est à cette condition. C'est pourquoi nous nous sommes tous indignés quand nous avons appris que de nouveaux accords obscurs concernant encore des sommes d'argent importantes avaient été conclus au sommet de l'UIMM. Trop c'est trop !* » (Source : www.medef.fr).

A la Conférence de Bruxelles du 2 février :

« *Ce que nous nous sommes dit peu à peu, c'est qu'il y a quelque chose de profondément sain, voire d'éminemment salubre dans ces comparaisons et dans ces mesures rigoureuses. Ce que nous nous sommes dit peu à peu, c'est que benchmarker, c'est la santé !*

» (...) Benchmarker, c'est refuser de prendre des vessies pour des lanternes, c'est refuser les marchés de dupes. Benchmarker, c'est savoir, c'est vouloir savoir et c'est

penser que savoir est un droit. C'est penser qu'il y a dans cette transparence une éthique fondatrice de l'échange et du civisme. Et benchmarker un pays, qu'est-ce que c'est ? C'est le comparer à d'autres, rubrique par rubrique, et relativement au but qu'on recherche. Quelle est la fiscalité la plus avantageuse au regard de son efficacité pour l'emploi ? Quelle est l'administration la moins pesante eu égard à son efficacité la plus grande possible ? Quelle est la dette la moins lourde, ou plus exactement parmi les différentes dettes contractées par les différents pays, lesquelles préparent l'avenir, lesquelles grèvent au contraire l'avenir ?

» (...) Imaginons qu'on y parvienne. Parce qu'en ayant benchmarké on aurait mis en place les réformes : la baisse du coût du travail, le transfert progressif des cotisations familiales vers la solidarité nationale, car il n'y a qu'en France qu'elles sont à la charge exclusive des entreprises. Imaginons que les impôts taxant l'investissement aient été... boutés hors de France, et en premier la taxe professionnelle. Ce serait alors évident pour tout le monde que benchmarker, c'est la santé ! En l'occurrence, la santé d'un pays ! (...). France, pour commencer. N'en déplaise au magazine Time, la culture française n'est pas morte. Je

critique sur la marche économique actuelle. Et, malgré son envie de « *changer l'image du patronat* », elle se maintient sagement dans les sillons de la communication traditionnelle de son organisation, mélange d'économisme trivial et d'hyper paternalisme. Si changement il y a, ce n'est finalement que dans le degré supplémentaire de violence sociale qu'elle aimerait voir appliquée aux salariés. Madame Parisot est archaïque par nécessité. ●

dirais même qu'elle anime l'offre France, et qu'au benchmark des cultures vivantes, nous ne serons pas perdants !
» (...) *Le capitalisme aujourd'hui est-il concevable sans le capitalisme financier ? Ou au contraire le capitalisme financier entre-t-il dans un jeu subtil et parfois bénéfique avec tous les autres capitalismes ? Je penche pour la seconde voie. Et même, je parierais pour une logique vertueuse possible entre les différentes facettes du capitalisme ; je prônerais cette sorte-là de synergie, de cercles vertueux, et je redouterais que nous laissions le privilège de la City aux Anglais, que nous nous excluions du jeu mondial par des refus trop nets.*

» (...) *S'il y a des abus, si certaines pratiques sont contraires à l'éthique et tout simplement au bon sens, avant d'en prononcer la condamnation définitive, pourquoi ne pas tenter d'abord de les améliorer ? Comprendons que le capitalisme est une mosaïque dont on ne peut impunément enlever un morceau parce qu'il nous déplairait à tel ou tel moment. Les Français commencent à comprendre l'économie. Le refus qu'ils en avaient jusque-là, ne le laissons pas se muer en un autre refus qui serait cette fois-ci celui de la finance, et qui risquerait comme le précédent de nous laisser sur le bord de la route, et de favoriser des compétiteurs étrangers plus pragmatiques.* »
(Source : www.medef.fr). ●

Tontons flingueurs à l'UIMM

L'UIMM S'EST CRÉÉE au tout début de XX^e siècle, plusieurs années avant un regroupement plus large du patronat qui allait devenir bien plus tard le CNPF puis le Medef. C'est la métallurgie qui aidera à la structuration des autres secteurs, qui assurera une bonne part des responsabilités et apportera une part importante des moyens financiers à l'institution patronale.

A la veille de la crise actuelle, l'UIMM détenait une centaine de mandats sur les 940 qu'exerce le Medef dans divers organismes paritaires. C'était cette fédération qui était historiquement chargée des grands dossiers sociaux. Ce sont ses représentants qui présidaient l'Agirc et l'Unedic. Statistiquement, cette prééminence était sans aucun doute décalée par rapport à la réalité économique. La métallurgie, ce n'est finalement sur le papier que 12 % des salariés et 6,4 % des entreprises. Mais, singulièrement, c'est aussi la gestion de fonds d'organismes collecteurs de formation continue avec un budget de 336 millions d'euros, c'est 11 % des cotisations au Medef, loin devant les Banques et le BTP et c'est aussi une « cagnotte » d'environ 600 millions d'euros. De quoi peser sur la « *démocratie interne* ».

« *Trop, c'est trop* », s'est exclamée madame Parisot au moment où éclate l'affaire du parachute doré de Gautier-Sauvagnac. Mais, au fait, qu'est-ce qui de trop ? Lorsqu'en février dernier, *La Tribune* commente une étude sur l'augmentation de 40 % des P.-DG des grandes entreprises françaises, Laurence Parisot se dit étonnée. Elle trouve « *archi normal que les dirigeants de très grandes entreprises soient très bien payés, sinon ces talents-là nous ne les gardons pas dans notre pays* ». Jamais à court d'une balourdise paternaliste, elle ajoute magnanime que « *l'enjeu, c'est que tous les salariés aient accès à des rémunérations variables liées aux résultats des entreprises* ». Pas si scandalisée que ça donc !

Une bataille de chiffonniers

Mais alors qu'est-ce qui fait problème au-delà, bien sûr, de la très mauvaise image que donne du Medef cette affaire ? Soulignons d'abord que l'organisme patronal n'a de syndical que l'apparence. Car toutes ces entreprises ont d'abord pour fonction d'être toutes en concurrence. Curieux syndicat en effet dont les membres font chaque jour l'apologie du marché, de la libre concurrence et du « tous contre tous ». Concurrence entre secteurs, entre petits et gros, entre clients et fournisseurs, entre mondialisés et protectionnistes, entre services et manufacturiers... Trouver le dénominateur commun de tout cela n'est pas simple et la métallurgie pesait sans doute trop lourd dans le contexte actuel. Madame Parisot vient d'ailleurs des services (institut de sondage Ifop). Et si maintenant elle est dans un rôle plus fédérateur, l'UIMM s'était opposée à son élection.

Le patronat n'est pas seulement divisé sectoriellement, il l'est aussi politiquement. Comme le déclare fort bien Laurence Parisot, l'alternative au carcan des lois sociales, c'est plus de négociation patronat-syndicats. Mais quelle représentation syndicale et quel niveau de négociation pour cela ? La position libérale la plus conventionnelle voudrait que le niveau de l'entreprise soit le plus fréquent possible avec toujours plus d'émancipation par rapport aux réglementations de branches. Mais tout cela est assez complexe et les positions patronales sont assez dispersées : entre celles qui souhaiteraient finalement un affaiblissement grandissant des syndicats et celles qui aimeraient avoir des interlocuteurs forts et « responsables » au niveau des branches.

Le bon monsieur de Virville

Derrière cette crise, beaucoup de non dits, beaucoup d'enjeux. Mais deux facteurs au moins sont identifiables. Le premier, évident, renvoie aux bouleversements économiques et sociaux des vingt dernières années. Les hiérarchies au sein du patronat, les stratégies sociales et les conditions de réalisation du profit se sont transformées dans

la grande centrifugeuse de la mondialisation. Le deuxième facteur est celui des conflits de clans. Le Medef, c'est un appareil et beaucoup d'argent ; c'est une nomenklatura. Les enjeux de pouvoir y reposent sur des intérêts matériels et sur toutes sortes de dépendances.

Dans cette atmosphère de tontons flingueurs, il est bon d'avoir de la mémoire. Michel de Virville, secrétaire général du groupe Renault, membre de la direction de l'UIMM et président de l'Unedic jusqu'à cette crise fut surtout l'auteur, en 2004, du fameux rapport « Pour un Code du travail plus efficace », annonciateur de toutes les contre-réformes sociales actuelles — dont se réclame au demeurant Madame Parisot. Or, le bon monsieur de Virville vient d'être débarqué, lâché par ses pairs, pour avoir négocié le prix du départ de Gautier-Sauvagnac (le fameux 1,5 million d'euros). Comment madame Parisot peut-elle expliquer que l'un de ses principaux inspirateurs en matière d'évolution du droit social puisse être aussi au centre de ce qui la scandalise tant ?

La vérité, c'est que l'affaire de l'UIMM ternit inopportunément l'image du syndicalisme patronal au moment même où sa dirigeante veut occuper l'espace médiatique pour raconter aux Français une histoire enchantée. C'est d'ailleurs un domaine qu'elle connaît et maîtrise en tant que dirigeante de l'IFOP et spécialiste des enquêtes d'opinion. Il fallait absolument que des têtes tombent pour pouvoir maintenir ce cap. Alors, elles tombent... ●

Consultez notre site
www.apex.fr

L'expert-comptable du CE doit-il intervenir avant l'AG des actionnaires ?

L'article L.432-4 du Code du travail prévoit que le comité d'entreprise doit recevoir communication, avant présentation à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'assemblée des associés, de l'ensemble des documents obligatoires transmis annuellement à ces assemblées et le rapport des commissaires aux comptes. Mais le comité d'entreprise peut être assisté d'un expert-comptable même si les documents n'ont pas été transmis avant l'assemblée générale des actionnaires.

Le jugement : selon l'employeur, les comptes ayant déjà été approuvés, l'intervention de l'expert-comptable était trop tardive. Dans son arrêt n° 06-17389 du 18 décembre 2007, la Cour de cassation a clairement rappelé que le

comité d'entreprise a le droit de procéder à l'examen annuel des comptes de l'entreprise et de se faire assister par un expert-comptable, dont la rémunération est à la charge de l'employeur, au moment où les comptes lui sont transmis, quelque soit la date à laquelle les comptes sont approuvés (*Bulletin d'informations du Dictionnaire permanent sur les difficultés des entreprises*, janvier 2008).

Il y a donc une distinction entre l'obligation qu'a l'entreprise de présenter ses comptes au CE avant l'AG des actionnaires et le droit de ce dernier de faire intervenir un expert indépendant que ce soit avant ou après cette AG. ●

Un site Internet extérieur à l'entreprise créé par un syndicat jouit de la liberté d'expression

Un site Internet extérieur à l'entreprise créé par un syndicat jouit de la liberté d'expression, a affirmé la Cour de cassation dans un arrêt du 5 mars 2008. Comme pour n'importe quel support d'information, cette liberté doit s'exercer sans porter atteinte aux droits d'autrui, et en l'occurrence à ceux de l'entreprise. La Cour de cassation confirme la position prise par la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 15 juin 2006, mais elle le casse et l'annule néanmoins car cette juridiction n'avait pas donné de base légale à sa décision. Elle aurait dû « *rechercher si les informations litigieuses avaient un caractère confidentiel et si ce caractère était de nature à justifier l'interdiction de leur divulgation au regard des intérêts légitimes de l'entreprise* ». L'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Paris.

Une fédération syndicale avait ouvert un site Internet qui contenait neuf rubriques. Quatre d'entre elles avaient été censurées par le TGI de Bobigny, dans un jugement du 11 janvier 2005, au

motif que le syndicat n'avait pas respecté les obligations de discrétion et de confidentialité. Ces rubriques donnaient notamment accès au montant des salaires mais aussi au rapport de rentabilité de la société communiqué dans le cadre du comité d'entreprise.

Cette décision de première instance avait été infirmée par la cour d'appel qui avait considéré que les membres du syndicat n'étaient pas soumis à ces obligations. Celles-ci s'appliquent, selon la cour, aux membres du comité d'entreprise et aux représentants syndicaux à l'égard des informations présentées comme confidentielles par le responsable de l'entreprise. La Cour de cassation confirme que « *si une obligation de confidentialité s'étend également aux experts et techniciens mandatés par le comité d'entreprise, aucune disposition ne permet de l'étendre à un syndicat, de surcroît syndicat de branche, n'ayant aucun lien direct avec l'entreprise, et ce, alors même que la diffusion contestée s'effectue en dehors de la société* ». ●

Le juge peut suspendre une réorganisation qui compromet la santé et la sécurité

Dans un arrêt du 5 mars 2008, la Cour de cassation précise que, pour faire respecter l'obligation de sécurité de résultat pesant sur l'employeur, le juge peut aller jusqu'à suspendre la mise en place d'une nouvelle organisation du travail.

Le juge peut suspendre la mise en œuvre d'une réorganisation qui ne garantit pas la santé et la sécurité des salariés, admet la Cour de cassation dans un arrêt du 5 mars 2008. L'obligation de sécurité de résultat pesant sur l'employeur, qui lui impose de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé, lui « interdit, précise-t-elle, de prendre des mesures qui auraient pour objet ou pour effet de compromettre la santé et la sécurité des salariés ».

Réorganisation suspendue

Souhaitant mettre en place une nouvelle organisation du travail de maintenance et de surveillance dans un « centre énergie », classé Seveso, la société Snecma a consulté le CHSCT et le comité d'établissement qui ont, l'un et l'autre, exprimé leur opposition au projet.

En l'absence de droit de veto de ces institutions, l'entreprise a décidé de la mettre en application, et précisé les modalités de la réorganisation dans une note du 21 février 2005. Note dont l'un des syndicats de l'entreprise a obtenu l'annulation devant la cour d'appel de Versailles ainsi que la suspension de la réorganisation.

Malgré les protestations de l'entreprise, la Cour de cassation a confirmé la suspension de la réorganisation, invoquant l'obligation de sécurité de résultat pesant sur l'employeur (C. trav., art. L. 230-2). La nouvelle organisation du travail souhaitée par l'entreprise « réduisait le nombre des salariés assurant le service de jour et entraînait l'isolement du technicien chargé d'assurer seul la surveillance et la maintenance de jour, en début de service et en fin de journée, ainsi que pendant la

période estivale et à l'occasion des interventions », avait relevé la cour d'appel. L'isolement augmentait les risques liés au travail dans la centrale et le dispositif d'assistance mis en place était insuffisant pour garantir la sécurité des salariés, avait-elle encore noté. La cour de Versailles a pu déduire de ses constatations « que cette réorganisation était de nature à compromettre la santé et la sécurité des travailleurs concernés et que sa mise en œuvre devant en conséquence être suspendue ».

Déjà sollicitée en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi que pour la protection effective des non fumeurs, l'obligation de sécurité de résultat devient ainsi plus importante : elle n'implique pas seulement des mesures d'information et de formation, mais une organisation du travail propre à garantir la sécurité et la santé, ce que prévoit expressément le législateur lorsqu'il demande la « mise en place d'une organisation et de moyens adaptés » (C. trav., art. L. 230-2.1). ●

A P E X

Avec 85 collaborateurs en région parisienne, dans le Nord et en Rhône-Alpes, APEX assure une assistance complète dans tous les domaines : analyse de la situation des groupes et des sociétés ; intervention en cas de réorganisation, restructuration, fusion, nouvelles technologies ; gestion et comptabilité des CE ; formation économique et sociale des élus.

Siège d'APEX

17, boulevard Poissonnière 75002 Paris
Tél. : 01 53 72 00 00

APEX Lille 36, rue Inkerman 59000 Lille
Tél. : 03 20 15 86 19

APEX Grenoble
8A, rue Ampère 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 20 33 10

APEX Lyon
15, boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon
Tél. : 04 72 68 17 21